



Garantie des matériels en échange standard

Par **beliza**, le **10/06/2011** à **14:53**

Bonjour,

Mon téléphone portable étant défectueux, mon opérateur téléphonique m'a envoyé un nouvel appareil dans la cadre d'une procédure d'échange standard. Dans ce cas, la garantie du nouvel appareil court-elle à partir de la date de l'échange, ou bien est-ce toujours la garantie du premier appareil (défectueux) qui continue de courir ?

Merci pour votre réponse

Par **mimi493**, le **10/06/2011** à **18:05**

Est-ce un échange avec un appareil neuf (véritablement neuf, pas un réemploi d'un téléphone rendu par un client par exemple) ?